

DECRET N° 2007- 128 DU 23 MARS 2007

Chargeant Monsieur Albert Sègbégnon HOUNGBO, Ministre Délégué Chargé du Budget auprès du Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances de l'intérim de Monsieur Edgard Charlemagne ALIA, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Collectivités Locales pour compter du 23 mars 2007.

**PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le Décret n°2006-613 du 19 novembre 2006 portant Composition du Gouvernement et les décrets n° 2006-622 du 29 novembre 2006 et 2007-002 du 08 janvier 2007 qui l'ont modifié ;

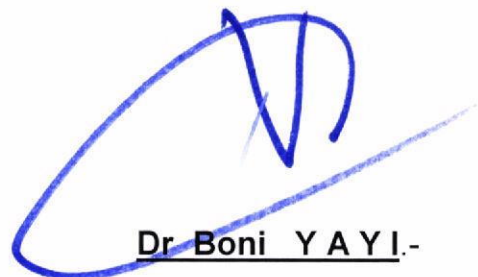
DE C R E T E :

Article 1^{er} : Pour compter du **23 mars 2007**, Monsieur Albert Sègbégnon HOUNGBO, Ministre Délégué Chargé du Budget auprès du Ministre du Développement, de l'Economie des Finances est chargé de l'intérim du Ministre de l'Intérieur, de la sécurité Publique et des Collectivités Locales pendant l'absence de Monsieur Edgard Charlemagne ALIA.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 23 mars 2007

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni Y A Y I.-

AMPLIATIONS : PR 4 AN 4 CS 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 SGG 4 AUTRES MINISTERES 23
JO 1.

